

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Septembre 2025

## Conseillers présents :

- Mesdames Audrey RAYNAUD
- Messieurs Georges RAMON, Frédéric PLANES, Didier LAGARDE, Michel LACROIX, Jean ATZORI, Bernard SORBIER, Georges SOLERA, Aimé CONTE

**Conseillers représentés :** Alice MARGOTTON par Audrey RAYNAUD

**Conseillers absents :** Michaël SOLER

M. le maire de BELVIS ouvre la séance à 20h45.

M. Jean ATZORI assure la fonction de secrétaire de la séance.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des 10 voix.

## **DÉLIBÉRATIONS :**

### **1. RENONCIATION À L'ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PRÉEMPTION**

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner sur la parcelle cadastrée section B, parcelle n°104-106-108 et 109, située au 19 rue des Roques 11340 Belvis pour laquelle il est proposé de renoncer.

**Approuvé à l'unanimité : 10 voix**

### **2. RENONCIATION À L'ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PRÉEMPTION**

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner sur la parcelle cadastrée section B, parcelle n°1567 et 1566, située au 9 carrier du bassin d'en haut 11340 Belvis pour laquelle il est proposé de renoncer.

**Approuvé à l'unanimité : 10 voix**

### **3. INSCRIPTION D'UN ITINÉRAIRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE**

La CCPA développe un projet d'itinéraires de randonnée et de pratique du vélo Gravel dans le cadre du « Circuit des Sapins ». La commune de Belvis est concernée par ce tracé et il nous est proposé de l'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

**Approuvé à l'unanimité : 10 voix**

### **4. APPEL AU DON DE AUDE SOLIDARITÉ – INCENDIE DES CORBIERES**

L'association Aude Solidarité a sollicité les communes afin de récolter des fonds pour venir en aide aux sinistrés des incendies des Corbières qui ont sévi cet été. Le Conseil Municipal a décidé de faire un don d'un montant de mille euros.

**Approuvé à l'unanimité : 10 voix**

## **5. CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Afin de pallier rapidement à l'absence d'agent d'entretien des locaux communaux (ménage), nous créons un poste non permanent pour employer un agent à hauteur de 2h hebdomadaire.

**Approuvé à l'unanimité : 10 voix**

## **6. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR TRAVAUX FORESTIERS POUR L'AFFOUAGE 2025**

Seulement deux entreprises ont répondu, l'une proposant le travail à 37€/stère, l'autre proposant d'effectuer l'abattage, le débardage et le cubage du bois pour 34€/m<sup>3</sup>. Le choix s'est porté sur la proposition de BRAEKEVELT Rudi pour 34€/m<sup>3</sup>.

**Approuvé à l'unanimité : 10 voix**

## **7. TARIF DE L'EAU POTABILISÉE 2025 À L'EXPORT AUX COMMUNES TIERCES**

Suite à la contestation du prix de l'eau facturés en 2025 par les communes tierces à qui nous exportons l'eau potable, la sous-préfecture ainsi que le service de gestion comptable de Limoux ont annulé les titres et demandé aux trois communes de s'entendre sur un tarif pour 2025. Pour les tarifs ultérieurs ils seront établis sur la base d'une nouvelle convention qui reste à valider.

Le tarif de l'eau à l'export pour 2025 a été arrêté à 1.40€/m<sup>3</sup> auquel s'ajoutera la redevance de prélèvement comme pour tous abonnés

**Approuvé à 05 voix pour ; 4 voix contre ; et 1 abstention**

## **INFORMATIONS :**

- Exercice de la délégation du maire sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les parcelles B 1463-1464 et 1388 d'une part ; puis concernant la parcelle B 1537 d'autre part. La mairie renonce à préempter

Monsieur le Maire lève la séance à 22H30.